

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 avril 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 V. 51** Vœu relatif à la remise en cause du monde associatif par la politique gouvernementale et voté à l'unanimité du conseil du 20e arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que Paris et en particulier le 20e arrondissement s'appuient sur un riche tissu associatif pour amplifier leur politique de solidarité ;

Considérant que Paris et en particulier le 20e arrondissement attachent une importance essentielle à la démocratie participative dans laquelle les associations sont à la fois un « pouvoir de proximité » et une « force de propositions » ;

Considérant que, dans de nombreux quartiers de notre arrondissement, de « Belleville – Amandiers » à « St Blaise – Porte de Montreuil », ces associations jouent un important rôle citoyen ;

Considérant que de nombreux secteurs, comme les luttes des femmes, l'intégration et la lutte contre les discriminations, l'éducation populaire, la médiation, l'insertion professionnelle, l'accompagnement scolaire des enfants, ou encore l'aide d'urgence aux personnes les plus démunies, dépendent grandement de l'intervention de ces associations ;

Considérant que des associations comme « Femmes-relais » réalisent un travail de maillage essentiel dans nos quartiers, travail d'ailleurs reconnu, y compris financièrement, par la Mairie du 20e arrondissement ;

Considérant que les associations ont besoin de trouver des locaux à prix abordables ;

Considérant également :

- que le gouvernement s'est évertué depuis plusieurs années, au nom d'une politique ultralibérale et bureaucratique déconnectée des problèmes du quotidien, à diminuer de manière drastique les financements en direction des quartiers ;

- que les « emplois aidés » qui, même s'ils ne sont pas des plus stables d'un point de vue du droit du travail, permettraient aux associations de fonctionner et à des personnes d'accéder à l'emploi, sont progressivement supprimés du fait du désengagement de l'Etat;

- que des associations se voient ainsi contraintes de licencier des salariés souvent eux-mêmes issus des quartiers en difficulté ;

- que Mme Merkel et M. Sarkozy ont fait pression sur la Commission européenne pour qu'elle suspende fin 2013 le financement par le Parlement européen du programme alimentaire de 240 banques alimentaires européennes, amplifiant ainsi la misère dans nos quartiers, et ce malgré la mobilisation des organisations caritatives ;

- que la Ville de Paris a déjà pris de nombreuses dispositions budgétaires afin de pallier les déficiences de l'Etat ;

Sur la proposition de Mme Frédérique Calandra, Mme Marinette Bache et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que M. le Maire de Paris :

- mette en place un groupe de travail associant élu-e-s d'arrondissement et représentants des bailleurs sociaux afin de chercher des locaux disponibles en rez-de-chaussée, en particulier dans les voies à faible attractivité commerciale où les bailleurs ne trouvent pas à louer leurs locaux vacants, pour les attribuer prioritairement à des associations de quartier tout en ajustant les loyers à leurs ressources,

- intervienne auprès du Préfet de Région afin d'obtenir une révision des financements d'Etat des associations oeuvrant dans le cadre de la politique de la Ville,

- intervienne auprès du Préfet pour donner la possibilité aux associations de bénéficier du conventionnement de postes «adulte-relais » supplémentaires,

- prenne l'initiative d'organiser une réunion avec tous les partenaires financiers concernés par la situation de l'association « Femmes-Relais », et en premier lieu l'Etat, afin de trouver des solutions aux difficultés que cette association traverse actuellement.